

La comptabilité carbone généralisée

Un décompte carbone fait au niveau des produits

Par François Meunier

Fiche de synthèse

Un point est désormais acquis **en matière de lutte contre les Gaz à Effet de Serre (GES)** : quel que soit l'instrument de politique publique retenu (régulation, quotas, subvention ou taxe), **on ne pourra se passer d'un système précis et fiable de mesure de leurs émissions**. Cela vaut aussi pour un instrument qui n'est pas du ressort direct des gouvernements, à savoir la diffusion d'une culture de la sobriété. Ici, les acteurs de l'économie ne sont pas simplement en position réactive à une incitation financière, un interdit ou à une taxe. Avec, sous les yeux, le décompte du carbone émis, les entreprises et les particuliers peuvent s'impliquer de leur propre chef, par leurs décisions de tous les jours, dans le combat climatique.

C'est l'enjeu **d'une bonne comptabilité des carbones**.

Une avancée formidable a été faite dans ce sens depuis quelques années : **de plus en plus d'entreprises par le monde ont, dans le cadre de leur démarche ESG, pris l'initiative de faire et de rendre public le décompte carbone que leur activité implique**. C'est ce qu'on appelle la *bilan carbone* ou encore *l'empreinte carbone*. Déjà la législation française le recommande et, très prochainement, l'imposera pour les grandes entreprises, comme suite à la directive européenne CRDS votée au début 2023. Pour l'entreprise, l'exercice consiste d'abord **à compter les émissions directes** (énergie, chauffage...) que sa production occasionne. Mais, plus difficile, elle doit **compter aussi ses émissions indirectes, celles contenues dans les biens et services intermédiaires et d'équipement qu'elle achète** et qu'elle « consommera » dans sa production. Car eux aussi ont causé des émissions et réduire son empreinte carbone demande de jouer à la fois sur les émissions, directes et indirectes, par des choix appropriés de techniques bas carbone et de politiques d'achat, de vente et d'innovation.

Dans ce débat immense, la Note « **La comptabilité carbone généralisée - Un décompte carbone fait au niveau des produits** » a une double ambition : elle propose une méthode de collecte de l'information et une organisation au sein de l'entreprise. Sur la méthode, elle part du constat qu'il est très difficile aujourd'hui pour une entreprise de connaître ses émissions indirectes tant que son fournisseur, mieux placé qu'elle *a priori*, ne les lui fournit pas. Et lui-même ne les reçoit pas de ses propres fournisseurs. L'entreprise procède alors par estimation d'experts le long des chaînes de valeur fournisseur-client, ce qui est un processus coûteux et insuffisamment fiable. **Pourquoi alors l'entreprise, une fois qu'elle a calculé son empreinte carbone, ne fait-elle pas le pas suivant, à**

savoir ventiler cette empreinte sur ses propres produits et livrer en aval cette information ? À charge de revanche de la part de ses fournisseurs. On voit **qu'une telle démarche, si elle se généralise, conduit à la mise sur pied d'un système décentralisé de collecte d'information** où chaque entreprise reçoit de ses fournisseurs et fournit à ses clients les données pour déterminer les empreintes. **Le bon exemple d'un tel système est la TVA** où toutes les données sur les achats et les ventes sont collectées et transmises par les entreprises elles-mêmes. Dit autrement, **le décompte du carbone doit, et peut tout à fait se faire, au niveau de chaque bien ou service** et ne pas en rester au niveau de l'entité émettrice. C'est ce que propose et explique la *Comptabilité carbone généralisée*, vue comme **algorithme de diffusion de données carbone**. On a l'embryon d'une telle démarche quand certaines banques indiquent à leurs clients le bilan carbone des achats mensuels effectués au moyen de leur carte de paiement ; quand le restaurant indique le poids carbone du menu retenu, les compagnies aériennes, celui du billet d'avion ou les opérateurs téléphoniques le contenu direct en carbone de l'utilisation d'internet (ce qui est pour eux une obligation). Mais cela concerne peu encore le commerce interentreprises et trop rarement les biens de consommation courante. C'est cette démarche qu'il faut généraliser. **La puissance des outils numériques à disposition des entreprises le permet de façon croissante.**

Comment l'entreprise peut-elle s'organiser ? **Aujourd'hui, les directions financières, pourtant responsables du « chiffre » dans l'entreprise, sont encore peu impliquées dans la comptabilité environnementale.** Or, si le produit devient effectivement le niveau pertinent pour les décomptes carbone, il est possible de calquer très largement la comptabilité carbone sur la comptabilité financière des achats et des ventes. Pour cela, **on se repose sur la pièce juridique et comptable de base de toute comptabilité, à savoir la facture**, qui sera demain sur support électronique. De la sorte, la mesure du carbone s'inscrit naturellement dans les outils logiciels et les dispositifs déjà en place dans l'entreprise, comme cela a été le cas lors de l'introduction de la TVA sur les factures. Elle s'appuie alors sur le réseau de comptables, de contrôleurs de gestion et d'auditeurs internes et externes existant d'ores et déjà, capable de produire les chiffres et d'en assurer la probité. **Les décomptes carbone ont ainsi vocation à devenir une simple « comptabilité auxiliaire » des comptes financiers.**

La *Note* aborde ainsi la **mise en place du système** et sa faisabilité. Elle traite **du rapport entre ce mode de collecte et les normes qui sont aujourd'hui mises en place** pour la comptabilité carbone, en insistant sur les questions méthodologiques posées. Elle examine **comment l'entreprise peut pleinement utiliser la donnée carbone** au niveau des produits **dans sa politique environnementale.**

L'initiative carbone, le « E » du ESG qui figure désormais dans les objectifs de soutenabilité de toute entreprise, gagne en efficacité car elle est organisée conjointement par les directions financières et RSE.